

Dossier de presse  
Novembre 2017

FAIR &  
PRECIOUS

BY  atibt

# NAISSANCE DE FAIR&PRECIOUS

---

LA MARQUE COLLECTIVE DES BOIS TROPICAUX  
LÉGAUX ET ÉCOCERTIFIÉS



# ÉDITO

ROBERT HUNINK - PRÉSIDENT

---



« Les consommateurs européens méconnaissent le rôle des gestionnaires forestiers à qui ils attribuent à tort la déforestation. Il est temps qu'ils sachent qu'il existe des démarches durables dans l'univers du bois tropical. Pour la première fois, les acteurs qui ont de bonnes pratiques seront fédérés par la marque collective FAIR&PRECIOUS. Associée à la campagne « Les bois tropicaux, bien plus que du bois », cette marque pallie le manque de notoriété des acteurs qui proposent des modèles respectueux des hommes et de la planète, tout en faisant connaître

des matériaux d'exception que sont les merveilleuses essences dont les noms Okoumé, Azobé, Sapelli, Padouk, Iroko, résonnent dans notre imaginaire collectif. À travers la marque FAIR&PRECIOUS, les consommateurs apprendront par exemple que les acteurs de notre groupe ne collectent qu'un ou deux arbres à l'hectare sur une même parcelle, sur laquelle ils n'interviendront plus avant trente ans, afin de permettre la régénération. De plus, les jeunes arbres, ainsi que les arbres semenciers, sont laissés sur pied, parce qu'ils sont dédiés au renouvellement de la ressource ».

**Robert Hunink, Président de l'ATIBT.**

# NAISSANCE DE FAIR&PRECIIOUS

## LA MARQUE COLLECTIVE DES BOIS TROPICAUX LÉGAUX ET ÉCOCERTIFIÉS

---

**La nouvelle marque promeut une filière « bois africains » plus forte et plus responsable, tout en faisant connaître des matériaux d'exception aux consommateurs. Financée par l'Agence Française de Développement (AFD) et la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), FAIR&PRECIIOUS fera l'objet de campagnes de communication internationales durant les cinq prochaines années.**



FAIR&PRECIIOUS est une marque collective internationale qui s'appuie sur les certifications et les réglementations internationales de gestion forestière, pour orienter les acheteurs vers les entreprises de la filière des bois tropicaux engagées dans une démarche de développement durable, de développement social et de préservation des ressources forestières.

Essentielle à la préservation de la ressource bois tropical, la marque FAIR&PRECIIOUS apporte des garanties solides concernant le développement économique et social local, en contribuant à générer des revenus pour les populations et en leur offrant un accès à des services comme l'éducation, les soins médicaux et le logement. Elle contribue aussi à la protection de la

faune et de la flore, en assurant le maintien de l'espace vital des animaux et en développant des programmes de lutte contre la criminalité faunique et le trafic illicite des produits forestiers.

La marque FAIR&PRECIIOUS a pour but de compenser un manque général de communication sur cette activité durable.

Son rayonnement sera assuré par un programme de communication visant à restaurer la confiance des consommateurs européen dans le bois tropical certifié :

- pour que les consommateurs et la filière identifient mieux les produits issus d'une gestion forestière responsable ;
- pour encourager les bonnes pratiques et développer les surfaces issues de cette gestion forestière responsable ;
- parce que de nombreuses personnes vivent de cette activité durable dans les pays producteurs ;
- parce que les certifications et réglementations sont multiples et qu'il était devenu nécessaire de créer une marque ombrelle les regroupant et apportant les meilleures garanties.

Des campagnes de promotion seront menées au cours des années 2018, 2019 et 2020, qui couvriront les secteurs stratégiques pour les bois tropicaux, à savoir l'aménagement extérieur, la construction ou la construction navale.

Ces campagnes sont financées par l'Agence Française de Développement (AFD) et la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC).

# UN ENSEMBLE D'ACTEURS RESPONSABLES QUI S'ENGAGENT



THE LEADING AUTHORITY ON TROPICAL TIMBER

La marque FAIR&PRECIOUS est une marque collective et collaborative créée par l'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT) et ses adhérents gestionnaires forestiers engagés dans des démarches de certification et de gestion durable des forêts tropicales ». Créée en 1951, l'ATIBT, qui travaille au service de la filière, de la forêt tropicale jusqu'au consommateur final, fait figure de référence sur le plan technique et dans la réglementation des usages commerciaux du bois tropical. Elle a pour mission d'assurer la promotion du développement d'une filière durable, éthique et légale des bois tropicaux, auprès des consommateurs.

**Le groupe FAIR&PRECIOUS fédère des acteurs responsables autour d'une marque à l'usage contrôlé. Ces acteurs sont :**

- les gestionnaires forestiers certifiés en gestion durable, qui sont **les porteurs de la marque** ;
- les gestionnaires forestiers certifiés « légalité », qui peuvent devenir **porteurs temporaires de la marque**, pendant une période de transition vers la certification « gestion durable » ;
- les transformateurs, les négociants, les importateurs, les distributeurs, les acheteurs/prescripteurs, les entreprises de services, qui sont **les partenaires commerciaux de la marque** ;

- les États, les bailleurs, les ONG, les syndicats et les associations, qui sont **les partenaires institutionnels de la marque** ;
- les centres de recherche, les universités et les écoles, qui sont **les partenaires techniques et scientifiques** ;
- **Et les partenaires individuels, qui adhèrent en leur nom propre aux valeurs de la marque.**

**L'octroi de la marque FAIR&PRECIOUS répond à des critères stricts et précis pour chaque catégorie.**

**• Pour les entreprises forestières certifiées « gestion durable » :**

Pour qu'un gestionnaire forestier puisse porter la marque FAIR&PRECIOUS, il doit être adhérent à l'ATIBT et titulaire d'une procédure de contrôle agréée par le Conseil d'Administration de l'ATIBT, telle qu'une certification forestière « gestion durable ».

**• Pour les entreprises forestières certifiées « légalité » :**

Les titulaires de certifications « légalité » auront aussi accès à la marque, sous réserve d'un engagement ferme en vue d'obtenir une certification forestière en gestion durable dans un délai de 3 à 5 ans. La marque FAIR&PRECIOUS est ainsi, pour ce groupe d'acteurs, un mécanisme les encourageant à aller de l'avant, et à rechercher une certification « gestion durable »

**• Pour les partenaires commerciaux, institutionnels, techniques, scientifiques et individuels :**

Ils doivent adhérer formellement aux 10 engagements de FAIR&PRECIOUS (lire en page 7)

## UNE MARQUE À L'USAGE CONTRÔLÉ

L'adéquation du niveau d'exigence des certifications forestières et autres réglementations et procédures de contrôle aux prérequis de FAIR&PRECIOUS est examinée en Conseil d'Administration de l'ATIBT. Ce Conseil d'Administration se réunit 2 fois par an et est composé de gestionnaires forestiers, d'organisations internationales, d'experts scientifiques et techniques et de représentants d'États producteurs.



**Pour les porteurs de la marque, le contrat de licence est à durée indéterminée dans la mesure où :**

- les organismes de contrôle de certification restent agréés par le conseil d'administration de l'ATIBT
- aucune suspension individuelle n'a été prononcée par ce même conseil d'administration au motif de la dégradation des pratiques sur le plan environnemental, social, économique ou réglementaire.

**Pour le cas particulier des certifiés « légalité » souhaitant aller vers la certification en gestion durable, le contrat de licence s'octroie en plusieurs étapes :**

- réalisation d'un diagnostic initial dans les six mois qui suivent leur signature de la charte FAIR&PRECIOUS.

- évaluation deux ans après la signature comme, puis au terme des cinq ans. Tout progrès non significatif entraîne la suspension.

Le Conseil d'Administration se réserve le droit de suspendre le droit d'usage de la marque. Dans le cas d'un organisme, cette suspension sera collective. Dans le cas d'un gestionnaire forestier, celle-ci sera individuelle. Dans les deux cas, la suspension sera due en cas de dégradation avérée de leurs pratiques sur le plan environnemental, social, économique ou réglementaire. Un rapport d'expertise sera établi par l'ATIBT et soumis au Conseil d'Administration.

Pour les partenaires, la convention de partenariat est également à durée indéterminée, mais résiliable à tout moment par l'une ou l'autre des parties, en particulier par le Conseil d'Administration de l'ATIBT en cas de manquement à la philosophie et à l'éthique de la marque.



# UNE INITIATIVE QUI VISE À RESTAURER LA CONFIANCE DES CONSOMMATEURS DANS UN MATÉRIAU D'ORIGINE CERTIFIÉE LÉGALE ET DURABLE



Au travers de la garantie du respect des 10 engagements FAIR&PRECIOUS, cette marque vise à redonner confiance aux utilisateurs de bois tropicaux et à favoriser l'acquisition de produits issus de forêts tropicales gérées durablement. La confiance dans le matériau doit également être retrouvée : les performances techniques exceptionnelles des bois tropicaux et ses propriétés de durabilité sont également mises en avant. Ce regain de confiance devra entraîner une meilleure consommation et une utilisation des bois tropicaux sur le marché européen.

A l'heure où le consommateur demande de plus en plus de transparence, la marque et ses porteurs sont présentés sur le site [www.fair-and-precious.org](http://www.fair-and-precious.org). Celui-ci permet d'informer de manière objective et transparente de l'actualité des porteurs et partenaires de la marque, de leurs activités et de leurs initiatives.

L'avantage pour le client (entreprise ou particulier) est qu'il est assuré du respect des 10 engagements FAIR&PRECIOUS qui se déclinent dans les procédures et référentiels des organismes de contrôle agréés par l'ATIBT. Aujourd'hui, faute de garantie, le consommateur se détourne la plupart du temps des bois tropicaux pour choisir parfois des matériaux au bilan

environnemental beaucoup moins performant. L'objectif de FAIR&PRECIOUS n'est pas pour autant de développer massivement les volumes, compte tenu de son engagement pour la préservation de la ressource, mais bien de permettre à ces bois « précieux » de retrouver leur véritable place sur le marché : terrasses, panneaux, menuiseries intérieures et extérieures, ouvrages d'arts, construction navale....



FAIR&PRECIOUS est une marque ombrelle validant les certificats et réglementations qui apportent les garanties suffisantes en matière de développement durable. Chaque pays ou acteur est en droit de choisir son certificat. La marque veille à ce que ces opérateurs soient en capacité de respecter ses valeurs, aujourd'hui et demain. Ce faisant, la marque FAIR&PRECIOUS est un mécanisme d'encouragement et de promotion de la certification elle-même, invitant à son bord les entreprises certifiées légalité, pour les inciter à aller vers une certification supérieure : la certification en gestion durable. FAIR&PRECIOUS complète en cela le travail de l'ATIBT, lequel consiste à accompagner les acteurs vers la légalité et la certification.

# FAIR&PRECIOUS EN TROIS QUESTIONS-REponses

## 1 Qu'est-ce que la gestion responsable des forêts ?

*La gestion responsable des forêts consiste à gérer les surfaces forestières de sorte à répondre aux besoins sociaux, économiques, écologiques et culturels des générations actuelles et futures. La gestion durable des forêts implique le respect et le maintien de leur biodiversité, de leurs sols et de leurs ressources en eau. Le standard et les normes des certificats comportent trois grands thèmes qui sont la préservation de la ressource, le respect des droits des peuples autochtones et le maintien de la biodiversité, afin que la forêt prospère et bénéficie à toute la société d'aujourd'hui et pour les générations à venir.*



## 2 Toutes les organisations utilisant la marque sont-elles certifiées ? Quels sont les différents certificats ?

*Tous les gestionnaires de forêts ont au moins un certificat de légalité.*

**Deux types de certification existent :**

### 1. Les certifications d'origine légale des bois

- **OLB** (Origine et légalité des bois) par Bureau Veritas
- **VLO/VLC** (Verification of Legal Origin/Compliance) de Rainforest Alliance.

### 2. Les certifications de gestion durable FSC : Forest Stewardship Council (Conseil pour la bonne gestion des forêts) & PEFC

• **FFSC-FM** est la principale certification en Afrique Centrale Elle est détenue par une quinzaine d'entreprises forestières internationales qui l'ont obtenue entre 2005 à 2013 sans étape intermédiaire de légalité.

• **PEFC** : Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières (PEFC – Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes) est un autre référentiel de certification, qui se déclinera bientôt en PAFC (système de certification forestière panafricaine ; Pan-African Forest Certification) en Afrique Centrale.

### 3 Tous les concessionnaires n'ont pas les mêmes certificats ; comment faites-vous la distinction ?

*Tous les adhérents qui sont porteurs d'un certificat sont identifiés comme étant dans une démarche de gestion responsable et de développement durable. A partir de ce constat, il n'y a pas de distinction à faire entre les certificats. Ils répondent tous aux objectifs de la marque.*



# LES 10 ENGAGEMENTS DE FAIR&PRECIOUS

FAIR &  
PRECIOUS  
BY atibt



ENGAGEMENT N° 01  
FAIR & PRECIOUS  
BY atibt

Gérer et protéger les forêts pour lutter contre le réchauffement climatique

*Managing and protecting forests to combat global warming*



ENGAGEMENT N° 02  
FAIR & PRECIOUS  
BY atibt

Préserver la ressource forestière en récoltant moins que l'accroissement naturel

*Preserving forest resources by harvesting less than is naturally grown*



ENGAGEMENT N° 03  
FAIR & PRECIOUS  
BY atibt

Développer les connaissances sur la biodiversité pour faciliter le repeuplement des espèces

*Developing knowledge on biodiversity to facilitate the renewal of the species*



ENGAGEMENT N° 04  
FAIR & PRECIOUS  
BY atibt

Assurer le maintien de l'espace vital de la faune


*Ensuring the preservation of the living space of wildlife*



ENGAGEMENT N° 05  
FAIR & PRECIOUS  
BY atibt

Mettre en place des programmes de lutte contre le braconnage

*Developing knowledge on biodiversity to facilitate the renewal of the species*



ENGAGEMENT N° 06  
FAIR & PRECIOUS  
BY atibt

Contribuer au bien-être des populations, en leur facilitant l'accès à l'éducation, aux soins et au logement

*Contributing to the well-being of populations by facilitating access to education, medical care and housing*



ENGAGEMENT N° 07  
FAIR & PRECIOUS  
BY atibt

Stimuler l'économie des pays producteurs en valorisant la forêt et en privilégiant la transformation locale du bois

*Stimulating the economies of producer countries by enhancing the value of the forest and favouring the local processing of timber*



ENGAGEMENT N° 08  
FAIR & PRECIOUS  
BY atibt

Mettre en place des formations aux métiers de la forêt et du bois

*Setting up training courses for the forest and timber trades*



ENGAGEMENT N° 09  
FAIR & PRECIOUS  
BY atibt

Apporter la connaissance technique sur la diversité des essences tropicales et sur leurs usages

*Providing technical knowledge on the diversity of tropical timber species and their uses*



ENGAGEMENT N° 10  
FAIR & PRECIOUS  
BY atibt

Promouvoir l'achat responsable d'un matériau exceptionnel

*Promoting responsible purchases of this exceptional material*